

DÉPARTEMENT

LOZÈRE

MAIRIE DE MARCHASTEL

ARRONDISSEMENT

Mende

CANTON

Nasbinals

Délibération n°36-2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

du **04/09/2014**

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

L'an deux mille quatorze et le quatre septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

CADASTRE ROUTE DE
BORN

Étaient présents : Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Valérie CHAYLA, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Valérie CHAYLA. ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de cadastrer la route « de Born » .

Monsieur le Maire rappelle que cette route entretenue par la commune et dont le 1^{er} kilomètre a été refait en 2013 est cadastrée sur les 500 premiers mètres seulement.

Les 300 derniers mètres sur une longueur totale de 2.5 km appartiennent à la commune de Recoules et sont cadastrés

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour faire cadastrer les 1.7 km environ de route manquants
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 26/08/2014

Pour extrait conforme au registre

Fait à MARCHASTEL le

04/09/2014

Le Maire

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

**Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 04/09/2014
et publication ou
notification
le 04/09/2014**